

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 27
- Votants : 27

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme ROUXEL M., M. CHEVRIER N., Mme BERNARD J., M. LAMIS T., Mme THOUZEAU J., M. DUBIN M., Mme BERTAUD M-F., MM. BILLET A., CHAMPAIN F., Mme MARTINEAU C., MM. GUYON O., MARTINEAU D., CLAUTOUR G., Mmes DELAVELLE M., VOISIN S., TOUZOT F., GUYON J., MÜLLER C., M. HERCBERG F., Mme BIZOT V., M. FALGUIERES J., Mmes ROUSSET C., LOGEAIS M..

Absents : Néant

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) crée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Mme Chloé MÜLLER a été élu secrétaire de séance

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2026.40	Détermination du nombre des adjoints au Maire	Oui à l'unanimité

Le Maire
Vincent JOLLY

